

NEUVIÈME RECUEIL

DE

PIÈCES TROUVÉES

CHEZ M. DELAPORTE,

INTENDANT DE LA LISTE CIVILE,

Dont les originaux sont déposés au comité de Surveillance (1).

PREMIÈRE PARTIE.

Lettre trouvée chez M. Delaporte.

Manbeuge, jeudi 9 au soir.

Je viens de recevoir le courrier de Daban ; il me tranquillise un peu sur les craintes que je vous exprimais ce matin dans une lettre que je vous envoie par cette occasion. La de-

(1) Quoique ces pièces soient presque toutes sans date et signature, et qu'elles ne portent aucun caractère qui puisse en faire connoître les auteurs, à l'exception de quelques-unes dont l'écriture est parfaitement connue, il n'en est pas moins très-évident que le sieur Delaporte étoit le confident intime de tous ceux qui vouloient anéantir le nouveau régime, pour y substituer l'ancien. Le style de ces lettres annonce combien cette correspondance étoit agréable au sieur Delaporte, et la confiance que les contre-révolutionnaires prenoient dans ses sentimens anti-civiques.

(1)

MJW 13967, 20.9,

pt. 1

mande du ministre d'Angleterre est faite pour produire un grand effet ; mais j'aurois autant aimé que la terreur vint à vos brigands par des adresses des départemens. Comment ne les a-t-on pas engagés à s'exprimer sur la question qui alloit s'agiter, etc., comme ils l'avoient fait à l'époque du 20 juin ? Leur conduite d'alors nécessite une opinion prononcée dans cette circonstance ; de même contre la convention nationale, comme contre la déchéance ou suspension. Je l'ai mandé il y a trois jours à Péronne, Amiens, Saint-Quentin, département de l'Aisne ; j'avois mandé à Dup... par Lafayette, n'ayant pas de voie sûre plus directe, pour qu'il mît en mouvement Lebrun, du département de Versailles ; Roux par Tourret ou Liaucourt, etc. Un second vœu national feroit un grand effet, et acheveroit de perdre la faction qui vous opprime. Je serois bien fâché que l'assemblée prit une détermination fâcheuse contre Lafayette, etc. etc.

N. B. Cette lettre est écrite de la main de M. Alexandre Lameth, adressée à Théodore Lameth, son frère ; elle est datée du 9 au soir, de Mauzeuge, et elle s'est trouvée le 10 dans le château des Tuileries : ce qui prouve qu'elle a été apportée par un courrier.

Certifié conforme à l'original. Signé J. M. Musset, Vardon, Ruamps, J. S. Rovère.

Lettre trouvée chez M. Delaporte, à M. le duc de Brissac.

Rép. le 18 mars.

Monsieur le duc, recevez, je vous prie, mes excuses et mes regrets de ce que ma santé ne me permet pas d'aller vous faire ma cour et solliciter moi-même une place d'officier dans la nouvelle maison du roi, en faveur de M. Martinet de la Croze, ancien garde-du-corps dans la compagnie de Luxembourg. J'ai l'honneur de vous le présenter comme un bon et loyal gentilhomme, qui sera fidèle à son poste, et très-attaché à la personne du roi. Il a eu à combattre des préjugés, et un esprit de corps malheureusement mal combiné, avant que de prendre son parti. Il n'en sera que plus exact à ses devoirs, ayant sur-tout l'avantage de vous avoir pour modèle, monsieur le duc.



Deux exemplaires de la confession générale d'un député, que j'ai eu l'honneur de vous envoyer dans le temps, doivent vous assurer de mes principes. J'aime le roi autant par devoir que par inclination; il faut être un monstre pour ne pas l'adorer. Jugez, monsieur, combien dans les circonstances pénibles où nous nous trouvons, un galant homme doit souffrir. Mon état ne m'ayant pas permis de lui offrir mes services personnels, je m'en console dans l'espérance de lui présenter un galant homme en la personne en faveur de qui j'ai l'honneur de m'intéresser, et sur laquelle il vous sera facile de prendre toutes les informations.

J'ai l'honneur d'être avec respect, monsieur le duc,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

DE COULMIER, ancien député.

Rue de Rochechouard, fauxbourg Montmartre, ce 12 mars 1791.

Pour copie conforme à l'original. Signé, Vardon, Hion, J. M. Musset, Ingrand, Ruamps.

Autre lettre.

A Paris le 26 juillet 1792

Demain mercredi entre une heure et deux heures
marquer que je n'ai reçu le billet qu'aujourd'hui.

Je vous serois obligé, monsieur, de me donner un rendez-vous pour vous faire part d'un objet qui vous regarde, ou votre place; j'ai prié de suspendre l'envoi à l'Assemblée nationale, des motifs de réclamation contre la liste civile. Je crois vous devoir cette attention par des raisons de reconnaissance à des personnes qui vous appartiennent.

Agréez mon hommage et mon respect. DELACONTÉ.

Rue d'Anjou-Dauphine, n^o. 9.

Certifié conforme à l'original. Signé, Borda, Vardon, Ingrand, Michaud, J. M. Musset, Ruamps.

A 2

Autre lettre.

22 juillet 1792.

Je n'ai point de vos nouvelles, mon cher Pouteau, et cela me fait bien de la peine. Je crains le découragement, et il n'en faut pas dans cette quinzaine qui va amener le grand choc. Nos maîtres sont sous la protection divine. Je n'en saurois douter, et cela entretient mon espérance, que leur état actuel soit un effet de la malice démoniaque. L'événement arrivé à Aranjùès, le 20 juin, en est la preuve. Un coup de tonnerre, parti de la région inférieure, y fait du vacarme, y cause du désordre, sans néanmoins tuer ni offenser personne. On avertissoit le roi d'Espagne que le coup porté à sa maison, le même jour aux Tuileries, partit d'en-bas, et non d'en-haut, et on le rassuroit sur les suites; mais où le philosophe d'Aranda est lamie, tout doit être aveugle. Il n'y a que pour nous que le fait soit clair; profitons-en pour redoubler de confiance et d'efforts du genre de ceux que nous pouvons faire. Vous craignez peut-être toujours les infidélités de la poste. J'adresse ce billet-ci à mon fils par un de nos propriétaires d'ici, qui va à Paris. Allons, mon cher ami, prenez courage; nos malheurs touchent presque à leur terme. Cessez de gémir sur la méprisable indifférence des Parisiens; ils en seront punis de toutes les manières. Ecrivez-moi un mot. Aimez-moi. Je n'ai pas le temps de vous le dire davantage.

Certifié conforme à l'original. *Signé*, Borda, Vardon, Ingrand, Michaud, J. M. Musset, Ruamps.

Autre lettre.

Du 5 novembre 1791.

Je vous envoie, mon ami, un petit supplément à donner par-dessus le marché dans notre feuille à deux liards.

Il est temps que tout ceci finisse. Vous ne sauriez croire à quel point les directoires sont méprisés par le peuple.

Celui d'Épernay veut toucher aux petits biens des fabriques de

village. Trois communautés ont envoyé des députés qui ont promis de bâtonner les ordonnateurs. Le président a voulu prendre la parole : *et vous aussi, M. le président*, lui ont dit les ambassadeurs.

Prions Dieu qu'on prenne la cocarde blanche d'ici à huit jours à Paris ; que les intelligences des princes la fassent prendre aux soldats des garnisons, et la contre-révolution est faite en dépit des avocats, des procureurs, des huissiers, des maîtres d'école, qui cherchent à tenir le peuple des petites villes et des campagnes dans l'équilibre constitutionnel. Mais que ferait-on de cette méprisable canaille qui a servi les fureurs des Jacobins ?

Vous ne pouvez vous faire une idée de l'insolence de nos petits nouveaux despotes. Quels sont vos moyens et vos raisons pour le ridicule bouleversement que vous voulez faire, disoit notre curé à un de ces ridicules tyranneaux ?

Nos moyens, répondit-il, sont la puissance, et *pro ratione voluntas*.

Il ajouta : on sait que beaucoup de gens desirent la contre-révolution. Malheur à eux, si rien n'est entrepris pour l'effectuer. Le sang coulera de toutes parts.

Ces menaces sont directes à notre village, dans lequel il y a 32 maisons de gens aisés.

Avec l'aide de Dieu, nous nous mocquons des menaces ; mais le crime aussi impudent nous remplit d'indignation.

M. le commandeur de Dampierre, mon ami intime, veut s'abonner pour le journal à deux liards. Il demeure entre Troies et Avois-sur-Aube. Voici son adresse. *A Dampierre, par Arcis-sur-Aube, Champagne.*

La seule chose à faire est de lui envoyer toute la collection depuis le commencement ; il fera payer par son portier le prix de l'abonnement, pourvu que vous puissiez lui faire passer sous le contre-seing : je vous réponds de lui. Faites ce bien à votre imprimeur.

Je vous embrasse.

Je reçois deux journaux et le placard.

Certifié conforme à l'original. *Signé*, Ingrand, Vardon, Borda, J. M. Musset, Michaud, Ruamps.

Autre Lettre.

J'ai fait proposer, monsieur, par le journal de la Cour et de la Ville, dans la feuille de ce jour, de former autour du château un camp de dix mille honnêtes gens choisis dans la garde nationale et autres citoyens de toutes les classes, qui ne désempare-roient la tente que lorsque leurs majestés n'auroient plus rien à redouter des brigands.

Ce corps d'observation et de sûreté, qui se grossiroit bientôt du double, seroit un épouvantail pour les scélérats, et un centre de réunion ouvert aux honnêtes gens.

Il rempliroit, aux yeux de la nation, le devoir le plus saint et le plus sacré, celui d'assurer la conservation de ses maîtres.

Il rempliroit encore l'objet de la demande d'un camp sous les murs de Paris, mais au moins celui-ci assureroit au roi la tranquillité dont il ne jouit plus depuis si long-temps.

C'est dans les Tuileries mêmes et sur le Carrouzel qu'il doit être formé : la famille royale se promeneroit au moins dans ce jardin au milieu de ses fideles sujets.

S'il est permis d'assembler des coquins, de les armer pour commettre des crimes, il doit être permis aux honnêtes gens de se réunir pour les repousser. Ce n'est point déroger, ni violer la loi que d'arrêter le brigandage, les émeutes et autres excès.

Vous avez des moyens, monsieur, de faire circuler mon idée dans les différens bataillons et dans l'honnête public.

On s'inscriroit chez des notaires, et à jour fixe on prendroit son poste ; mais il convient que l'exécution, faite sans éclat, soit aussi prompte que la fusée.

Je vous sou mets mon idée, vous en voyez le motif.

Agrérez, s'il vous plaît, monsieur, l'assurance de mes sentimens les plus chers. *Signé*, Dorfeuille.

Certifié conforme à l'original. *Signé*, Borda, Vardon, Ingrand, Michaud, J. M. Musset, Ruamps.

Autre lettre.

Paris, le 9 avril 1792.

L'état-major de la garde suisse a demandé, pour le renfort de

la troupe qui est arrivée ce matin au château des Tuileries, et qui couchera sur la paille dans les écuries de l'hôtel de Biron, 448 couvertures.

On en a tiré 225 de l'hôtel de Coigny, qui est tout ce qui restoit. Les 223 qui restent à fournir pour compléter le nombre de 448, ne devoient-elles pas être fournies du garde-meuble ?

Et plus bas de suite est écrit :

Je prie monsieur Thierry, et en son absence monsieur de Chantereine, de faire fournir sur-le-champ au régiment des gardes-suisses les 223 couvertures demandées.

A Paris, le 9 avril 1792.

Signé, Laporte.

Certifié conforme à l'original. *Signé* Borda, Vardon, Loment, J. J. Rovere, Ingrand, J. M. Musset, Ruamps.

N.B. Cette pièce prouve qu'indépendamment de sa garde, aux termes de la loi, Louis XVI entretenoit une forte garnison dans le château des Tuileries, dont on préméditoit de faire bientôt une place de guerre.

Autre lettre.

Le moment s'avance, mon cher ami; mais il en faudra profiter habilement et vertement pour parer aux plus affreux désordres. Mais si le gouvernement d'un grand empire est un pesant fardeau, même quand il jouit de la paix au-dedans et au dehors, de quel poids doit être celui de la France dans l'état où elle a été réduite? Si la providence ne devoit pas se mettre de moitié, on ne s'en tireroit pas. Les sections de Paris, attendu le péril dans lequel l'état se trouve, doivent supplier le roi de reprendre toute son autorité, et d'agir pour le bien public comme il le trouvera bon, et d'abord de congédier l'assemblée nationale, auteur des risques affreux auxquels nous expose une invasion étrangère à laquelle on ne peut rien opposer.

Le roi doit destituer sur-le-champ toute la municipalité de

Paris, nommer un gouverneur, un prévôt des marchands, un syndic, qui se formeront en conseil de ville.

Toute la chevalerie française est écartée. Où prendre ce gouverneur? M. de Brissac suffira-t-il à un emploi de cette importance? On trouvera plus aisément le reste. Il y a sûrement à Paris, dans l'ordre moyen, des gens à qui la révolution a donné lieu de manifester de l'énergie en sens contraire à tout ce qui a été fait.

On créera un tribunal de justice composé de cinq membres, dont le premier emploi sera de mettre les scellés sur les papiers et effets du comité des finances et du trésor qui lui correspond, et, sur-le-champ, une commission intelligente pour vérifier l'état des choses.

On rétablira le tribunal de la prévôté, dont le coquin de Papillon ne sera point le chef. Cet officier nouveau pour la charge et non pour le nom, sous celui de grand-prévôt de l'hôtel, poursuivra et exécutera brièvement tous les criminels révoltés contre le nouvel ordre.

Tous les clubs seront mastiqués : les caffetiers demeurant responsables des propos qui seront tenus chez eux, s'ils ne menacent pas de la garde les impudens discoureurs. Défenses soient faites de politiquer dans ces tannières.

Tous les spectacles de nouvelle date supprimés, et parmi ceux des boulevards, ceux qui auront donné dans l'esprit de la révolution. Peut-être faut-il à cet égard tout remettre sur l'ancien pied, pour épargner de l'embaras à la police.

Voilà Paris bien triste, mais tranquille : comment rétablir l'ordre précaire dans le reste du royaume?

Le roi doit déclarer que, forcé de monter à cheval pour aller au-devant des ennemis que l'assemblée a suscités à la France; se confiant dans la fidélité des sections dont il a éprouvé les effets, il remet la ville à sa propre garde, ayant lieu de croire qu'elle voudra bien s'entendre avec les magistrats prudents qu'elle a reçus de lui, les circonstances n'ayant pas permis de procéder par voie d'élection.

Des ordres suspensifs annonceront à tous les départemens que le roi ayant été obligé de dissoudre l'assemblée, on doit s'abstenir de l'exécution des décrets émanés d'elle, et simplement veiller à la sûreté, tranquillité du peuple, à la perception des impôts dont la masse demeureroit dans le trésor du département jusqu'à nouvel ordre.

Ceci suppose qu'on prendra un parti prompt pour imaginer le moyen de faire revenir le sang dans le cœur d'où il s'écoule par 140000 veines, sans compter les artères.

Cependant il sera ordonné aux départemens, de fournir, avant toute autre dépense, à celle qu'exige l'entretien des prêtres et des religieux des deux sexes, non assermentés.

Le roi déclarera que décidé à ne pas retourner qu'il n'ait éloigné de nous les dangers qui nous pressent, il s'occupera à rétablir l'ordre par tout où il le trouvera violé, chargeant les administrateurs en place de le maintenir par-tout où ils ont été établis, sous peine de la responsabilité.

Ah ! si le roi pouvoit trouver par toute la France des commissaires honnêtes et désintéressés comme j'en connois pour ici, un ordre signé *Louis*, et contre-signé *Laporte*, lui mettroit les trois quarts de ses sujets dans les mains; mais qui lui indiquera par-tout des sujets fermes, honnêtes, intelligens et tout-à-la-fois estimés du peuple? Dans une partie du royaume ces gens-là ont été forcés d'émigrer, quand, au milieu de la race moutonnière de Champagne, ils ont pû lever en tout temps la tête et dire : *je suis pour dieu et le roi contre tous*. Où il y a de dangereux réformés, cela n'a pas été possible.

Il faut donc, faute de mieux, laisser tout entre les mains des coquins de départemens et de districts, jusqu'à ce que le roi, armé de toute sa puissance, reprenne un autre ton, avec assurance de le soutenir.

Tous païemens seront suspendus, hors ceux qui regardent l'entretien des troupes qui auront repris la cocarde blanche à la promulgation de l'ordre.

Toute troupe, toute place qui n'aura pas reconnu les ordres, déclarées rebelles, ect.

L'entretien des maréchaussées suit de droit.

Les secours aux hôpitaux parcellément.

Il faut au roi deux secrétaires d'état, un pour sa maison, Paris et l'intérieur.

Le second pour le militaire et l'étranger.

Le roi partira de Paris avec sa garde, ses suisses et le premier régiment de dragons qui sera à sa portée, six pièces de petits canons de campagne. Il marchera vers les frontières, se tenant à distance égale de Paris, des étrangers et des émigrés.

Les émigrés entreront dans les places de guerre, et justice y sera faite des régimens dont la conduite sera jugée par conseil de

guerre. Tous les corps volant les caisses, mutinés contre leur état-major, seront cassés.

La France seroit couverte de brigands, si la gendarmerie émigrée, subsistante en pied, n'étoit pas répandue dans tout le royaume pour veiller à leur désarmement et donner main-forte à la maréchaussée.

Cela fait, l'Allemagne, le Nord et l'Italie avec l'Espagne, renvoyés chez eux.

Le roi revient à Paris, rappelle les parlemens, forme son ministère, son conseil : puis l'assemblée du parlement et l'arrêt en robe rouge qui annulle tous les décrets en présence de l'assemblée des trois ordres représentés ; la noblesse par les princes, ducs et pairs, maréchaux de France, le clergé par les évêques, le peuple par un député de chaque département, choisi par le département même sans pouvoir être ni avoir été compris ni dans les députations à l'assemblée, ni dans le corps de district et département. Homme représentant la propriété, nécessairement attaché à la glèbe ; vivant à la campagne et non dans les villes, et pris depuis l'âge de 50 et au-dessus. A la suite de cet arrêt du parlement, cette cour, recrutée d'un député magistrat de chacun de ceux de province et d'un chevalier choisi par eux, prêtera au roi serment de fidélité, et acceptera, au nom de la nation, l'excellent règlement proposé par Louis XVI le 5 juin dans son lit-de-justice, et lui sera prêté nouveau serment d'inviolabilité, fidélité.

Comme ma pauvre tête travaille !

Le roi alors rétablira son conseil ; mais je ne lui conseillerai jamais de suivre le tableau des maîtres des requêtes, pour donner des intendans à ses provinces, à moins qu'on ne fasse ces messieurs eunuques de corps comme ils l'étoient des autres facultés, avant de les départir.

Il y avoit 4 pages de l'almanach bien effrayantes pour les provinces. Ces enfans du luxe ne pouvoient y apporter que l'esprit de dissipation et le mauvais exemple. Au diable la race des fermiers-généraux et receveurs-généraux des finances. Il faut un autre plan, j'en avertis.

A dieu, à dieu. J'ai reçu tout ce que vous m'avez envoyé ; même votre bonne lettre du 7 : mais mon quatrieme mois.

Je vous embrasse sous les frimats du 7 mai.

Certifié conforme à l'original. Signé, Vardon, J. S. Royere, Lonmont, Borda, J. M. Musset, Ingrand, Ruamps.

Autre Lettre.

Votre lettre, mon très-cher, a été pour moi comme le retour des hirondelles, qui nous annonce le printemps après le plus fâcheux hyver. J'écrivois à Jacques mon cousin, pour savoir ce que vous êtes devenu au milieu de cette étonnante bagarre. Je ne vous dis rien de ce qui l'avoit occasionnée : j'étois bien d'avis de l'escapade, mais jamais de la frontière, ni de paroître mettre sa confiance dans la troupe. Le roi a été vendu dès le principe de l'entreprise : ses ennemis savoient tout, et on a mis en œuvre les plus infâmes ressorts pour irriter le peuple contre lui, sur toute sa route. Graces à Dieu, il a échappé à tous les périls dont on l'avoit serré, et ses malheurs touchent à leur fin. J'ai été assez heureux pour lui faire parvenir, au nom de Dieu, une petite consolation au milieu du fiel et du vinaigre dont on l'abreuvoit. Voyez la gazette de Durosoy, article : *O vous que je n'ose nommer !* Mon messager s'est avant et plus long-temps exposé que M. de Dampierre ; les bonnes gens de mon village le voyoient agir et parler ; mais tous les possédés étoient aveugles. Comment cela se faisoit-il ? C'est le sceau d'en-haut. La reine n'a caché ni la chose ni le nom, puisqu'on nous en a écrit ; et vous, serviteur de la maison, vous l'apprenez de moi ! mais, pour le taire, et ne pas même m'en parler dans vos lettres. Le Club des Jacobins regne encore à Epernay, par les racines qu'il a su y prendre, en ramassant les suppôts de l'ancienne faction ; aussi y parle-t-on d'arranger les aristocrates sur l'air de *ça ira* ; mais j'ai trop raison de me rassurer pour craindre ces malheureux fanatiques. Oui, mon ami, oui, la chose va tourner à bien, autant qu'elle peut y tourner. Mais tout est l'ouvrage du ciel, et il a encore son coup à frapper ; sans quoi il n'y auroit rien de fait. Il faut que notre sainte religion, attaquée depuis quarante ans par une foule d'impies, reprenne l'empire qu'elle doit avoir sur nous. Seule, elle peut ramener les sujets à l'obéissance, les troupes à la subordination ; seule elle peut faire paroître le roi excusable des actes de clémence qu'il va être dans le cas de faire, comme des actes de sévérité nécessaires ; seule, quand les grands reviendront avec

une foule de prétentions , augmentées par la liste des persécutions qu'ils ont essuyées , et demandant vengeance , elle peut mettre dans la bouche du roi : *Nous avons tous péché, nous avons tous été châtiés. Mon peuple a été séduit, entraîné : je n'en veux qu'à ses corrupteurs en tout genre. Ses plaintes, au fond, étoient justes. Je veux que tous les torts soient redressés ; je veux qu'il jouisse d'une liberté dont il ne puisse faire abus.* Ah ! que j'aspire à voir mon maître , mon cher maître , dans le cas de prononcer cette harangue !

Je vous suis bien obligé de toutes vos nouvelles : ne m'en laissez pas manquer. Si vous prenez du ressort , tâchez de nous faire liquider. Je ne veux autour du roi que des domestiques de son choix , qu'il puisse renvoyer quand il lui plaît. Les gens en charge sont trop à charge.

Ce que vous pensez du maire de Paris est juste : au moment où je vous parle , il doit être entrepris de manière à ne plus se mêler des cabales.

Adieu ! adieu ! nous avons bien souffert , nous souffrirons bien ; mais l'horison s'éclaircit. Louange à l'auteur de tout bien !

Je vous embrasse de tout mon cœur.

24 juillet 1791.

Faites , je vous prie , mettre ce billet à la petite poste : je vous en serai obligé.

Certifié conforme à l'original. *Signé*, Ruamps , Vardon , J. M. Musset , J. S. Rovere.

Autre lettre.

Ce 7 août 1792.

M O N S I E U R ,

Pénétré de la plus vive douleur , de la plus scélérate des outrages commises contre le plus respectable des rois , de la part de la section de Mauconseil , ma section , si j'ai la douleur de demeurer sur une telle section , j'ai la consolation de pouvoir me dire que jamais je ne me suis trouvé dans les assemblées de tels monstres ; mais que je volerai par-tout où il sera nécessaire pour me joindre parmi les vrais sujets du meilleur des rois ,

pour verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang , pour lui conserver ses précieux jours , et le conserver dans tous ses droits. J'autois désiré , monsieur , en me jetant à ses pieds , lui témoigner ces sentimens qui partent d'un cœur le plus pur ; mais comme cela est impossible , daignez , je vous supplie , m'honorer de votre protection , en lui faisant part de mes sentimens , qu'un tel crime ne peut être pardonnable : serions-nous que cent contre mille , lorsque l'on combat pour une si bonne cause , en ne cessant d'adresser nos vœux au seigneur , pour en obtenir le succès et la conservation des précieux jours de ce bon roi et de notre bonne reine , et de toute la famille royale , et des vôtres. Notre espérance ne peut pas être vaine contre tous ces impies Jacobins qui veulent détruire le plus juste des rois.

Ce sont les sentimens avec lesquels j'ai bien l'honneur d'être avec autant de respect que de vénération ,

MONSIEUR ,

Votre très-humble et obéissant
serviteur.

Ainsi signé , GEORGE LA ROCHE.

Mon adresse est rue du Petit-Lion-Saint-Sauveur , n^o. 39.

Certifié conforme à l'original. Signé , J. M. Musset , Vardon , Ruamps , J. S. Rovere.

Autre lettre.

20 avril 1792.

Ce pauvre roi de Suede est-il mort ? est-il vivant ? Je vous le demande , mon cher Pouteau. Les gazetiers me donnent la question.

Les démagogues circonstancient sa mort à la rendre croyable ; mais ils ont un grand intérêt à persuader au peuple que les Jacobins peuvent , en trois mois , détruire toutes les têtes couronnées de l'Europe , afin de l'engager à se livrer à tous les

excès auxquels l'esprit de fanatisme et de brigandage les porte.

Durosoy dit : le roi fait mieux. Fontenay qui bat, pour rendre sa feuille marchande, tantôt sur la caisse, tantôt sur le tambour, dit : il étoit en danger le 6 d'avril.

Il n'étoit donc pas mort le 29 de mars, comme l'annonçoit le *Moniteur* et les autres pamphlets de la même clique. Nous sommes ici torturés ; car nous prenons grand intérêt à un prince qui se déclare si bon ami du nôtre : et nous aimerons à voir le crime malheureux dans son succès, et puni par celui même sur lequel il avoit attenté.

Un mot de vous, mon cher ami, une ligne ; je vous promets quatre pages en revanche. Je gage que la banque Vauvineux va toujours son train, et paye en belle monnaie ; mais pour que je sois assuré que cela ira jusqu'au bout, il faut que les gens que je vous ai nommés soient quelque part derrière. Si on ne les voit pas chez Vauvineux, on doit les avoir aperçus à la Monnaie. Faites, faites, faites votre enquête, et après cela je me fais fort de faire avoir le fond du secret au roi, quand il pourra agir par lui-même, et engagez ceux que vous mettez en mouvement, au silence. Vous en connoîtrez l'importance par la suite.

Je suis d'une humeur de chien, cela ne m'empêche pas de vous aimer de tout mon cœur.

Certifié conforme à l'original. Signé, Vardon, Ruamps ;
J. S. Rovere, J. M. Musset.

Autre lettre.

Thiéri, juin 1792.

Je ne me rappelle point, mon ami, ce que contenoit ma dernière lettre, mais je souhaite faire passer dans votre cœur les abondantes consolations que nous avons reçues depuis l'héroïque journée du mercredi. Ah ! que nous avons pleuré, dans ma maison, le jeudi en apprenant les circonstances de la passion de *notre seigneur* ; mais c'étoit avec foi dans sa résurrection, et la confiance qu'il seroit le *sauveur* de notre pays, comme celui dont il étoit ici en tout sens l'image, l'a été de tous les hommes. En voyant ce que

nos Juifs lui ont fait souffrir, vous voyez ce que nous avons lieu d'en espérer ; car il ne se sera pas rendu inutilement anathème pour le salut de son peuple. Il faut, mon cher, voir cette affaire-ci toute en Dieu, comme voyoit *Malebranche*. Depuis plus de deux cents ans, Satan avoit résolu, par la ruine entière de la maison de Bourbon, celle de la religion de la France et de toute l'Europe ; il n'y a point de machines qu'il n'ait mise en œuvre pour cela. Il avoit trouvé le moyen de s'emparer de la volonté des trois quarts des hommes de cette malheureuse monarchie, et la possession qu'il avoit prise d'eux est encore visible dans les regards de tous ces malheureux. Entr'autres il avoit attiré en Angleterre le duc d'Orl . . . , pour lui faire trouver là des moyens d'en venir au but auquel il lui avoit suggéré de prétendre. Ces moyens furent montrés à de bonnes âmes, pour qu'ils en arrêtassent l'effet par leurs prières ; et quand le porteur, se croyant assuré du succès, se présenta, muni d'eux, au milieu de la chambre de la noblesse, pour la décider à le suivre, il tomba les quatre fers en l'air. Les pauvres ouvriers de Dieu reconnurent, à cette seule marque, que leur travail avoit eu du succès, et persévérèrent. Depuis ce temps, ils n'ont donné aucun relâche à l'ennemi démasqué. Je ne parle pas ici du triste duc, qui n'étoit qu'un instrument, mais bien dangereux, puisqu'aveuglé, et sans le savoir, en croyant faire l'avantage de sa propre race, il livroit toute sa maison. Je parle du promoteur en chef de toutes les disgrâces de l'homme, ici et ailleurs. Depuis ce temps, notre impitoyable adversaire a vu chaque jour décroître sa puissance par le désarmement successif des créatures humaines vivantes, employées par lui à l'exécution de ses coupables desseins, et l'impuissance à laquelle ont été réduites celles qui étoient, ou fraîchement ou anciennement entre les morts. Il en a redoublé de rage, et delà les crimes partiels qu'il fait commettre par ceux dont il s'est rendu maître ici-bas. Mais les attentats décisifs lui sont interdits, et entr'autres ceux qu'il inspireroit sur les personnes royales. La garde céleste qui les entoure est la même qui environnoit les rois d'Israël qui marchaient dans la voie du seigneur. Voltaire s'est bien moqué de cette garde, l'armée de *Xerxès* ne lui étoit pas comparable. Une foi vive, qui a ses points d'appui, me dit que mon roi en est entouré : tous les impies qui approcheront de lui seront forcés de courber la tête, au lieu de pouvoir lever sur lui leurs bras sacrilèges. Il n'y a rien de si beau et de si vrai que ce que je vous dis ; et, dans un cas d'émeute, Louis XVI peut en faire l'essai.

Qu'il se porte rapidement , avec vingt-cinq gardes , à cheval comme lui , au lieu de la fermentation , tout sera forcé de plier et de se prosterner devant lui. Le plus fort du travail est fait , mon ami ; le roi s'est résigné et mis entre les mains de son créateur : jugez à quel degré de puissance cela le porte , puisqu'Achab , pourri de vices , pour s'être humilié devant Dieu , par un seul acte d'un moment , obtint la victoire sur ses ennemis. Achab avoit le cœur faux , l'âme dépravée , et mon roi a l'âme la plus franche qui soit sortie des mains de Dieu ; et l'auguste , la céleste Elizabeth a sur le front l'égide qui pend au bras de la véritable sagesse. Ne craignez rien de la Fayette , il est lié comme ses complices : nous l'avons vu coiffé comme il doit l'être un jour. Il est , comme sa cabale , livré aux esprits de terreur et de confusion ; il ne sauroit prendre un parti qui lui réussisse ; et le mieux pour lui est d'être mis aux mains de ses ennemis par ceux en qui il croit pouvoir placer sa confiance. Ne discontinuons pas cependant d'élever les bras vers le ciel ; songeons à l'attitude de Moïse tandis qu'Israël combattoit. Il faut que l'homme agisse ici , puisque c'est le lieu de son action ; le bien et le mal ne peuvent être faits que par lui. Puisque presque toutes les églises sont fermées , ou par l'interdiction ou par la profanation , que toutes nos maisons deviennent des oratoires. Le moment est bien décisif pour nous : ou Satan continuera de régner sur la terre comme il fait , jusqu'à ce qu'il ne se présente des hommes pour lui faire tête , comme David à Goliath ; ou le regne de Jésus-Christ , si avantageux pour nous , et tant prédit par les prophètes , s'y établira. Voilà la crise dans laquelle nous sommes , mon ami , et dont je dois vous avoir parlé confusément. Nous pouvons , faute de foi , d'amour et de zèle , laisser échapper l'occasion , mais nous la tenons. Au reste , Dieu ne fait rien sans nous , qui sommes les rois de la terre ; c'est à nous à amener le moment prescrit par ses décrets. Ne souffrons pas que notre ennemi , qui ne peut rien sans nous , continue de tout faire , et par nous. La belle étoile que celle de Louis XVI ! S'il persévère , si nous n'avons pas le malheur de l'abandonner , il effacera la gloire de Salomon , flétrie par ses prévarications ; il sera le modèle et le flambeau de l'Europe. Je verrai le commencement de cela , et chanterai , en m'en allant , le *Nunc dimittis*. Vous et mes enfans vous jouirez ici , tandis que je benirai ailleurs. Pour vous fortifier , lisez les saintes écritures , seul contre-poison de toutes les rêveries philosophiques par lesquelles nous avons été égarés. Adieu , mon cher ami ; je consigne ma lettre aux gardiens

gardiens incorruptibles des correspondances des chrétiens entr'eux , pour que le secret n'en soit pas violé. (Ainsi figuré †).
Je vous embrasse de tout mon cœur.

Certifié conforme à l'original. *Signé* , Vardon , Ruamps ,
J. M. Musset , J. S. Rovere.

Le Journal Patriotique.

La Chronique de Paris , et toute cette horde d'assassins qui empoisonnent le peuple et entretiennent la fermentation. Si le procureur du roi , provoqué par des députés , ne faisait pas son devoir , il faut alors le dénoncer à l'assemblée ; et lorsqu'on prend un tel parti , il faut en venir à la délibération , malgré l'opposition de la minorité , mais sans tumulte , sans clameurs , en se levant en assez grand nombre pour que le président ne doute pas que le vœu de l'assemblée se manifeste , et qu'il faut lui obéir.

Il faut tendre à la prompte expédition des affaires sans précipitation , et pour cela imprimer les articles à discuter , et nommer quelques membres pour porter la parole.

Il faut avoir soin de remarquer et de rendre sensibles toutes les supécherics , tous les faux principes à l'aide desquels on trompe le peuple en l'excitant à la licence , et la perfidie avec laquelle on lui présente ses intérêts blessés , là où il n'y a que la vanité et l'intérêt personnel de certaines gens compromis. Par exemple , dans la grande question de l'éligibilité , il est inconcevable que personne n'ait su dire au peuple : « Bonnes gens , ouvrez les yeux ; » ceux qui parmi vous paient 54 liv. d'imposition , et il y en a un très-grand nombre , ne sont pas tous en état de défendre les intérêts de la nation dans le corps législatif. » Mais ceux qui ne paient pas cette somme d'imposition ; les pauvres artisans , les pauvres paysans seroient-ils plus capables d'être représentés ? Ceux dont toute l'occupation , toute l'inquiétude est de pourvoir à leur subsistance , ont-ils le désir et les moyens d'arriver à la représentation nationale ? Ce n'est donc pas la cause du pauvre peuple , mais celle des gens d'une classe moyenne , qui , avec quelques connoissances acquises , manquant de propriétés , de fortune , ont un désir ardent d'en obtenir , et veulent ainsi s'ouvrir la porte des emplois politiques.

(1) *Neuvième Recueil. Première Partie.*

„ Mais vous , pauvre peuple , est-il de votre intérêt d'être re-
 „ présenté par des hommes qui ont leur fortune à faire , ou par
 „ ceux qui ont leur fortune faite ? Ouvrez donc les yeux , et
 „ voyez ce que signifie ces belles phrases : *On outrage le peuple ,*
 „ *on exclut les deux tiers du peuple de la représentation nationale.* »....

Il est très-important dans de semblables occasions de parler clair et d'écrire , d'imprimer , de publier dans les provinces ces explications. Voilà la conduite à tenir hors de l'assemblée. On enivre le peuple , on l'agite ; il faut le calmer , lui montrer les suites de l'anarchie , comment tout périclite par la licence , par l'absence de l'ordre. Il faut que tous les citoyens paisibles se réunissent dans toutes les parties du royaume pour contenir les séditieux et les brigands ; que les gardes nationales reconnoissent , pour leur propre sûreté , la nécessité de la discipline , de l'obéissance au magistrat , de la soumission au roi ; car si le chef du pouvoir exécutif est sans autorité sur la milice , sa fonction est nulle , dérisoire. Le gouvernement se convertit en une démocratie extravagante.

Il faut donc tendre , dans l'assemblée et au-dehors , à remettre à leur place tous les ressorts de l'administration , à les subordonner inviolablement à l'autorité royale ; à rétablir la discipline parmi les troupes , et la paix parmi les citoyens.

Je continuerai un autre jour.

Certifié , conforme à l'original , par nous commissaires du comité de surveillance. *Signé* J. M. Musset , Michaud , Vardon , Ingrand , Bordas , Ruamps.

Autre Lettre.

Coblentz , ce 7 mars 1792.

Monsieur le Duc ,

J'ai l'honneur de vous écrire , pour réclamer un cheval qui m'appartient , qui a été vendu à mon insçu , pour la nouvelle garde du roi , qui nous commande ; Monsieur de Liancour , sous-lieutenant de la compagnie de Luxembourg , envoyé d'ici par ses camarades , relativement à nos chevaux ; plusieurs en ont fait venir , et d'autres étant montés , ont consenti qu'ils fussent vendus. J'étois aux eaux d'Embs , cruellement tourmenté par quatre pierres énormes. Aussitôt débarrassé , je vins

ici , où j'appris le départ et le retour de M. de Liancour : sur-le-champ j'écrivis au fourrier-major , qui étoit encôre à Paris ; il fut chez monsieur d'Aguesseau , redemander mon cheval. Il lui répondit que cela ne se pouvoit pas. Ce cheval étoit à moi , personne ne le pouvoit vendre que moi ; serois-je la victime de l'indiscrétion d'un jeune-homme !

Permettez-moi , M. le Duc , de vous exposer ma position. Emigré avec trois enfans depuis deux ans , privé de mes rentes et de mes appointemens , mes terres sous le séquestre ; et , pour tout dire , un coquin a profité de mon absence pour me faire condamner au district sur-le-champ ; il m'a fait saisir et exécuter une somme d'environ deux mille livres , la seule ressource qu'il me restoit ; je suis à pied , et aucuns moyens pour me remonter , et sous peu de temps , pas de quoi même pour subsister. Je vous déclare au juste mon état ; j'en appelle , M. le duc , à votre loyauté et à votre justice , l'une et l'autre me sont trop connues pour douter un instant que mon cheval ne me soit point rendu ; et au cas qu'il soit payé , on en remettra l'argent , et on paiera la nourriture et toute autre dépense qu'il aura pu occasionner. Je vous fais mille excuses de tous ces longs détails ; je vous donne ma parole d'honneur qu'ils ne sont point exagérés. Je vous envoie ci-joint le signalement de cet animal. Je suis avec respect ,
M. le Duc ,

Votre très-humble et très-obéissant
serviteur. BOSREDON.T.

Certifié conforme à l'original. *Signé* , Ingrand , Vardon ,
Nion , Archier , J. M. Musset , Ruaraps.

*Copie de la lettre de M. Brissac , écrite à M. Bourdon , le 5 avril
1792.*

Aux Tuileries , le 5 avril 1792.

Je vous aurois sur-le-champ , Monsieur , non-seulement répondu , mais envoyé votre cheval , nommé *Lyon* , s'il n'avoit pas été remis à la troupe par M. Dandoine , à qui il avoit été donné pour le prix de huit à neuf cents liv. Cet officier trouve qu'il boîte aussitôt qu'il est monté , et qu'il est hors de service ; il ne vaut pas les douze cents liv. qu'il a été payé. Je me le suis fait représenter avant-hier , à la revue , et il est du nombre de ceux qu'on propose pour la réforme. Je pense donc qu'il est plus avantageux pour vous de recevoir les douze cents livres ,

prix que M. d'Aguesseau est convenu de faire passer à MM. les officiers qui avoient laissé leurs chevaux à leurs divers quartiers. Je lui envoie cette lettre, Monsieur, pour qu'il vous la fasse parvenir; et je vous assure que ç'auroit été avec plaisir que j'aurois saisi l'occasion de vous être agréable, et de vous convaincre de la sincérité des sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être plus que personne au monde, Monsieur, etc.

Nota. Le cheval réclamé par M. Bourdon, n'avoit été estimé que huit à neuf cents liv.; mais M. Bourdon étant émigré, M. Brissac croyoit devoir lui faire compter douze cents livres.

Certifié conforme à l'original. *Signé*, Vardon, Hio, Ingrand, Archier, J. M. Musset, Ruamps.

Autre Lettre.

Paris 17 mai 1792, rue de la Corderie.

Monsieur,

Adjoint pendant quelque temps à la rédaction du *Journal de la Noblesse*, aujourd'hui (et pour cause) *Journal universel des cours, etc.*, je me suis fait un plaisir de vous le faire adresser; je présume qu'il vous est agréable, puisque vous continuez de le recevoir.

Oserai-je, Monsieur, profiter de cette occasion, pour avoir l'honneur de vous rappeler qu'il vous a été renvoyé par le roi, à l'effet de me faire justice, au nom sacré de sa majesté, un placet que je lui avois présenté en octobre 1791. Il s'agissoit de la levée d'une consigne qui avoit été donnée au château par je ne sais qui, au moyen d'une méprise sans doute plus feinte que réelle. J'ai l'honneur de vous réitérer, Monsieur, que personne ne s'est montré plus que moi attaché à la personne du roi, et que j'ai fait là-dessus des preuves qui ne peuvent être renvoyées en doute; enfin, vous représentez la personne du roi, qui a daigné recevoir mon placet avec bonté; et j'attends toujours de vous à ce sujet la justice qui m'est due.

Je vous supplie instamment, monsieur, de m'honorer d'une

réponse. Un sujet dont l'attachement et la fidélité pour le roi ne se sont jamais démentis, et qui, pour cette raison, a été outragé de la manière la plus sensible, a sans doute quelques titres pour fixer un instant votre attention.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. *Signé*, D'ANLIBES.

Certifié conforme à l'original. *Signé*, Archier, Vardon, Hiou, Ingrand, Borda, J. M. Musset, Ruamps.

Autre Lettre.

Prisons de la haute-cour, 4 août 1792.

Poupart-Beaubourg a l'honneur de présenter son hommage à M. Laporte, et de lui adresser sa défense telle qu'il l'a articulée, *texte et grande partie des notes* : Jeudi, 2 de ce mois, jour où a été rendu le premier jugement de la haute-cour-nationale en faveur de MM. Noirot, Varnier et Tardi, qui ont été acquittés aux cris de joie et aux applaudissemens d'un peuple immense.

Quinze cents exemplaires du manifeste circulent dès le 25 du mois dernier, et dans la ville, et dans tous les départemens. Majoritaire partie des camarades d'infortune de Poupart-Beaubourg croyoient qu'il n'en reviendrait jamais; lui-même s'attendoit à périr sous les poignards des Jacobins du Loiret: il a joui, au contraire, d'une sorte de triomphe; il a été couvert d'applaudissemens deux fois, et cela étant aux prises avec le grand procureur Garrand, qu'il a forcé au silence, ainsi que le législateur, dénonciateur et *faux témoin Basire*.... Les Jacobins d'Orléans sont écrasés à jamais. Ici, le peuple éclairé et aussi juste qu'à Paris il est féroce, est tout dévoué au roi; il aime la vérité, et déteste celui qui le flatte: du moins il se montre prévenu bien favorablement en faveur de tous les prisonniers de la haute-cour. Il est donc bien vrai que le danger n'est jamais que pour les lâches....

Certifié conforme à l'original. *Signé*, Vardon, Hiou, J. M. Musset, Archier, Ruamps, Ingrand.

Autre lettre.

Graces au déplacement de M. d'Arboulin , mon très-cher , et pour ne pas exposer soi et ses amis à faire le voyage d'Orléans , on ne risque plus rien par la poste. Cet entrave est le comble des chefs-d'œuvres opérés dans la troisieme et derniere année de la liberté. Cette lettre vous arrivera par Scévole dans une boîte mise au voiturier.

Nos maux extrêmes finiront dans trente-quatre jours justes. Mon ami , nous avons reçu cinq lettres , de Coblentz , de Trèves , de Bruxelles ; une , entre autres , d'un officier-général , homme d'un vrai mérite , qui toutes s'accordent. C'est pour nous la longueur d'un rigoureux carême : ce terme est bien court pour les scélérats auteurs de nos malheurs ; encore trouveront-ils à le remplir de quelques nouvelles atrocités. Je ne puis vous dire combien j'ai été sensible à l'aventure de M. de la Porte , depuis à celle de M. de Brissac et de sa troupe , mon pauvre Scévole y compris ; et quand je pense à la douleur de notre infortuné maître , je n'y tiens pas , mais je n'ai point de frayeur pour lui : à mesure qu'on lui enleve sa garde visible , l'invisible est doublée ; et si quelque malheureux s'armoit pour le frapper , saisi d'aveuglement , il tourneroit son poignard contre lui-même. Croyez , mon ami , que je ne vous parle pas sans fondement. Ignorans , comme nous le sommes , des détails qui doivent être le produit de ces événemens-ci , nous sommes assurés du succès général de la chose. Dieu intervient , comme sa majesté , et ses lois lui permettent d'intervenir ; et dès qu'il s'en mêle , rien ne se fait à demi. Or , si Louis XVI n'étoit pas sauvé , rien ne pourroit nous tirer de la confusion dans laquelle nous jetteroit une minorité. De plus , Louis XVI est appelé à régner sagement et glorieusement , à rétablir le culte divin dans toute sa splendeur ; mais il doit être en garde contre un de ses penchans : c'est la clémence. Le royaume , souillé par tant de crimes , ne peut être purifié que par le sang des criminels : cela regarde la justice ; c'est à elle à faire les sacrifices. Qu'il se garde bien d'arrêter le glaive ; qu'il réfléchisse aux châtimens qu'ont éprouvés les chefs et les princes des Israélites qui ont ménagé des victimes désignées par le seigneur. L'homme ne sait ce qu'il fait , quand il

veut épargner ce sang ; sa compassion dégénère en cruauté , dont les gens qu'il a voulu sauver deviennent les objets. Le plus grand bonheur qui puisse arriver à un criminel , est d'être supplicié sur la terre , parce qu'on ne paye pas deux fois , et qu'il est terrible de tomber coupable et impuni dans les mains , ou sous la justice du Dieu vivant.

Mais que de coupables à punir ! J'en vois bien d'autres , mon ami. A Paris tout est criminel , depuis le salarié à 18 liv. du manège , jusqu'au rentier qui touche froidement ses rentes ; tandis que son roi , torturé de mille manières , sert d'otage à la sûreté de la ville , et de gage de fidélité aux engagemens publics. Cependant les femmes se parent , courent les spectacles de toutes les especes , ne respirent que dissipation , tandis que nous , consarnés et prosternés , nous appelons la vengeance et la miséricorde. Les femmes de Paris me sont odieuses , et je demande pour elles l'éternelle exécution du deuxième ou troisième chapitre d'Isaïe , dans lequel le prophète dit : « Que quand Dieu aura rendu au peuple ses princes et ses juges , toutes les femmes seront rasées ». Je demande que la duchesse de Bour.... soit à la tête , avec la demoiselle d'Auv... , la Laroche... , la Coig... , mon amie , et tant d'autres , en finissant par les dames de la halle. Ce sont les femmes amoureuses de l'indépendance et de la nouveauté , qui ont perdu les hommes ; elles mériteroient le fouet ; qu'on les rase , et on obéit à Dieu.

La garde parisienne préserve les jours du roi , mais elle travaille pour elle-même : c'est un roi constitutionnel , et son esclave qu'elle garde. Elle seroit désespérée de voir le descendant de S. Louis sur le trône indépendant qu'a laissé Saint-Louis à ses enfans.

Paris ayant son roi pour otage , attendra que les efforts de l'Allemagne viennent le lui arracher , et s'en fera un gage pour se faire ménager. Quel horrible projet ! De quoi menaceront-ils ? Le mettront-ils lui et sa femme sur la breche ?

Paris l'a laissé dépouiller de sa garde , et mis , pour ainsi dire , Péition sur le trône.

Est-ce assez de ne pas égorger , de ne pas laisser égorger son maître ? Doit-on souffrir qu'on l'insulte , qu'on le maltraite et l'humilie à tout propos ? Ah ! canaille maudite , qui n'avez ni foi , ni loi , ni d'autres regles que votre intérêt mal entendu ! Dieu me donne soit et fain de la vengeance qui doit tomber sur vous : les éloges que l'on fait de votre fidélité à bien préserver le

prisonnier dont vous avez forgé les fers, m'indignent. Je consentirois à être broyé dans un mortier, pour que vous fussiez châtiés comme vous méritez de l'être.

Je m'échauffe, mon ami; mais le sujet le veut. Passons à des choses plus gaies. Croiriez-vous que mon bel esprit fait la coqueluche de Coblentz; cela fait passer des jours très-heureux à mon cadet qui y est; mais la poésie n'empêche de mourir de faim, ni ceux qu'elle inspire, ni leurs descendans.

Mille complimens à madame Mary.

Si les deux liards vont, donnez le volume à mon fils, qui me le fera parveair par une occasion.

Aimez les miens qui vous aiment bien.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

A propos, j'ai dit du duc d'Orl...., qu'il avoit tellement souillé le crime, qu'il en avoit dégouté pour un siecle.

Le jour de la fête-Dieu 1792.

Il faut tourner la phrase au dire d'un gourmet, le duc d'Orléans, tellement souillé, etc.... qu'il en aura, etc....

Certifié conforme à l'original. Signé, Borda, Vardon, Ingrand, Michaud, J. M. Musset, Ruamps.

Autre lettre.

Ce 26 juin] 1792.

Monsieur,

J'ai oui dire hier dans une société composée de gens dignes de foi, qu'un valet-de-chambre du roi, nommé *Rameau* ou *Ramond*, a rapporté que le roi, la reine et madame Elizabeth, avoient gaiement, depuis la journée du 20, fait sauter des cocardes nationales avec ironie, et en mêlant des propos injurieux pour la nation. — Que l'intention du roi étoit de s'en aller lorsqu'il auroit l'habit de garde national, etc., et autres absurdités semblables. Ce valet-de-chambre a tenu ces propos chez le sieur Perthé, tailleur, rue Boucher, et de-là, ils ont circulé jusqu'à la société où je me suis trouvé. Nous avons pensé qu'il étoit bon que vous fussiez instruit de la moralité de l'homme en question,

et je me suis chargé de vous en prévenir. Il nous a semblé qu'un homme comme lui, indiscret ou calomniateur, ne devoit pas rester plus long-temps auprès de la personne du roi, ou qu'au moins il étoit bon que l'on fût instruit du danger qu'il y avoit de le conserver.

Comme je ne voudrois pas faire le rôle de dénonciateur, que je ne connois en aucune maniere le sieur *Rameau* ou *Ramond*, et que c'est par attachement pour le roi que je vous donne cet avis, je vous prie, monsieur, de supprimer ma lettre quand vous l'aurez lue; et cependant, pour que vous puissiez croire à la vérité des faits qu'elle contient, je la signerai.

TRUPIER, l'ainé, rue Coquéron, n^o. 5.

Certifié conforme à l'original, Signé, J. S. ROVERE, Vardon, Ruamps.

Autre lettre.

du 8

Les Jacobins ont une rage inconcevable; leur émissaires travaillent le peuple par des motions, par de l'argent; ils emploient tous les moyens pour le soulever.

La garde du roi est un prétexte dont ils se servent, pour engager le peuple à une insurrection; ils veulent perdre les ministres. Par-tout les monstres font distribuer des piques; l'on ne peut rendre les propos de ces scélérats sans frémir.

Il est un nombre d'ouvriers qui se refusent à leurs projets, et qui font leur possible pour dissuader les autres; il est question de marcher avec les canons de plusieurs sections, et de commencer la guerre civile; des gardes-françaises payées, sans doute, à cet effet, soufflent le feu. Il est bien essentiel d'être sur ses gardes, et de veiller sur le palais; de n'y laisser approcher personne, que de bien connues, auprès du roi et de la reine. Les enragés sont capables de tous les crimes: si l'on n'avoit pas des hommes qui barent leurs infâmes projets, par le peu de force qu'on leur a donné, le coup seroit déjà fait.

Au moment où j'écris, j'apprends, à n'en pouvoir plus douter, ce que je n'osois assurer, parce que je n'avois rien dont je ne sois certain, (*ex visu*) ou par des amis qui n'en imposent jamais.

Le projet des Jacobins est de détruire la gendarmerie, la maison du roi, et de former une garde nationale à leurs ordres; ils recrutent tous les jours, à raison de 1 liv. 10 s. par jour. L'on est certain qu'ils ont déjà deux cents hommes de bonnes troupes militaires: c'est un chevalier qui commande, et qui les paye; ils espèrent, sous peu, monter un corps considérable.

Il y a une désertion considérable dans la troupe du centre; ceux à qui l'on ne veut point donner le congé le prennent.

Il est parti des agens jacobites, pour séduire les troupes de ligne, et engager des soldats à venir à Paris avec leur armes et bagages, à raison de 1 liv 10 s. par jour. Bref, ils veulent monter une armée: l'on prétend que les fonds viennent de Londres.

Certifié conforme. Signé, Vardon, Ruamps, J. M. Musset, J. S. Rovere.

1793
V